

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990803 – MDE 31/10/99

Action complémentaire sur l'EXTRA 131/99 (MDE 31/08/99 du 15 septembre 1999)

Avertissement : *Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE

YÉMEN

Omar Ibrahim Dagah

Londres, le 22 octobre 1999

Omar Ibrahim Dagah se trouve maintenant en détention au secret depuis près de deux mois. Il a déjà été victime de graves sévices, et Amnesty International est vivement préoccupée à l'idée qu'il ne soit torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Sa famille n'a toujours pas été autorisée à lui rendre visite.

Omar Ibrahim Dagah avait été interpellé le 27 août 1999, apparemment par des membres du service de police *Al Amn al Siyassi* (Sécurité politique), à la suite d'un attentat à l'explosif dans le quartier de Tuwahi, à Aden.

Ses proches ne l'ont pas vu depuis le 6 septembre, lorsque des membres d'*Al Amn al Siyassi* l'ont conduit à son domicile pour y effectuer une perquisition. D'après les informations recueillies, il était entravé par des menottes ainsi que des fers et semblait affaibli et épuisé. Par la suite, des responsables de la Sécurité politique ont informé sa famille qu'Omar Ibrahim Dagah avait avoué être l'auteur de l'attentat et qu'il comparaitrait prochainement en justice.

Amnesty International a recensé de nombreux cas de torture au Yémen, notamment de sévices infligés à des personnes détenues au secret par *Al Amn al Siyassi*.

ACTION RECOMMANDÉE : **télégramme / lettre par avion / télex / fax / aérogramme** (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations indiquant qu'Omar Ibrahim Dagah est détenu au secret depuis qu'il a été arrêté le 27 août 1999, apparemment par des membres d'*Al Amn al Siyassi*, et laissant entendre qu'il a été maltraité ;
- demandez qu'il soit immédiatement autorisé à consulter un avocat, à entrer en contact avec les membres de sa famille et à recevoir des soins médicaux ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles il a été vu portant des fers, dont utilisation est illégale au Yémen et constitue une forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant aux termes du droit international ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée qu'il aurait avoué un crime sans avoir pu consulter un avocat, en violation des normes internationales relatives aux droits humains, notamment des Principes de base sur le rôle du Barreau et de l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement ;
- reconnaissez que les autorités sont en droit de traduire en justice tout individu responsable d'une infraction prévue par la loi, mais priez-les de veiller à ce que toute personne faisant l'objet de telles poursuites puisse exercer son droit à un procès équitable, notamment en bénéficiant de la possibilité de consulter un avocat, ainsi que son droit de ne pas être contrainte à avouer les faits qui lui sont reprochés.

APPELS À :

Président de la République du Yémen :

General `Ali `Abdullah Saleh
President of the Republic of Yemen
Sana'a, République du Yémen

Télégrammes : President `Ali `Abdullah Saleh, Sana'a,
République du Yémen

Télex : 2422 RIASAH YE

Fax : 967 1 274 147

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de
la République,

Premier ministre :

Dr `Abd al-Karim al-Iryani
Prime Minister of the Republic of Yemen
26 September Street
Sana'a, République du Yémen

Télégrammes : Prime Minister, Sana'a, République du Yémen

Fax : 967 1 282 686

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier
ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Hussain Muhammad `Arab
Ministry of Interior
Al-Hasaba District, Airport Road
Sana'a, République du Yémen

Télégrammes : Interior Minister, Sana'a, Yémen

Fax : 967 1 332 511

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Ismael Ahmad al-Wazeer
Ministry of Justice
Al-Ahdal Street, Sana'a, République du Yémen

Télégrammes : Justice Minister, Sana'a, Yémen

Fax : 967 1 225836

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

.a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -